

0909734201

DATE DEPOT :	2009-11-16
NUMERO DE DEPOT :	97342
N° GESTION :	2009D01175
N° SIREN :	511715070
DENOMINATION :	QUANTUM SCI
ADRESSE :	63 bis rue Jouffroy d Abbans 75017 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/10/19
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE GERANT

PG 19.10.2009 CR

09D1175

Quantum SCI
Société Civile Immobilière au capital de 24.000.100 euros
Siège social : 63 bis rue Jouffroy d'Abbans-75017 PARIS
511 715 070 RCS PARIS D

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2009

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
19 NOV 2009

L'an deux mille neuf, le lundi dix neuf octobre à dix heures, les Associés de la Société Quantum SCI, Société Civile Immobilière au capital de 24.000.100 euros, ayant son siège social 63 bis rue Jouffroy d'Abbans-75017 PARIS (la « **Société** »), ont tenu la présente Assemblée Générale Ordinaire (l'« **Assemblée** ») afin de délibérer.

N° DE DÉPÔT 7342

Sont présents :

La société MGP Quantum S.à r.l., société de droit luxembourgeois, au capital de 12.500 euros, dont le siège social est situé 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, représentée par Madame Delloula Aouinti et Madame Joanne Fitzgerald, agissant en qualité de gérantes, associée porteur de 1 part sociale du capital de la Société,

Et

La société MGP Quantum II S.à r.l., société de droit luxembourgeois, au capital de 12.500 euros, dont le siège social est situé 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, représentée par Madame Delloula Aouinti et Madame Joanne Fitzgerald, agissant en qualité de gérantes, associée porteur de 24.000.099 parts sociales du capital de la Société,

(ci-après dénommés ensemble les « **Associés** »).

Est présent également Olivier Vellay, gérant de la Société (le « **Gérant** »).

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les Associés présents possèdent 100% du capital social, soit 24.000.100 parts sociales et représentent 100% des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes, Cailliau Dedouit et Associés, est absent et excusé.

Ordre du jour

- Démission d'un gérant;
- Nomination d'un nouveau gérant et mise à jour consécutive du Kbis;
- Pouvoirs à donner; et
- Questions diverses.

Le Gérant met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Christine CLARKE de ses fonctions de gérante de la Société avec effet immédiat et donne à Madame Christine CLARKE quitus de l'exécution de son mandat depuis le 1er avril 2009.

L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Richard PILKINGTON, né le 12 octobre 1967, à Rawtenstall, de nationalité britannique, demeurant 34 Westcombe Park Road, SE3 7RB, Londres, Angleterre, en qualité de gérant de la Société, à compter de ce jour, et ce, pour une durée illimitée.

Il en sera fait mention au R.C.S. de Paris.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée précise que Monsieur Richard PILKINGTON a préalablement déclaré accepter ses fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide que Monsieur Richard PILKINGTON, en sa qualité de gérant, disposera des pouvoirs fixés à l'article 13 des statuts.

L'Assemblée décide que, conformément à l'article 13 des statuts, Monsieur Richard PILKINGTON, n'aura droit à aucune rémunération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales qui en seraient la suite ou la conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Quantum SCI
Olivier Vellay

MGP Quantum S.à r.l.
Delloula Aouinti

MGP Quantum II S.à r.l.
Joanne Fitzgerald

MGP Quantum S.à r.l.
Joanne Fitzgerald

MGP Quantum II S.à r.l.
Delloula Aouinti